

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF SUR ISERE DU 27 MAI 2010

Nombre de membres du Conseil Municipal :	27
Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents :	22
Nombre de conseillers absents :	5
Nombre de pouvoirs :	3

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Droit de préemption urbain : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur la parcelle cadastrée YI 426 située Route des Pêches.

- La parcelle cadastrée YD 624 située Essartout.
- La parcelle cadastrée ZH 226 située 7 rue des Abricotiers.
- Les parcelles cadastrées A 240 et A 3 situées 5 rue de la Sable et Le Village.
- Les parcelles cadastrées A 239 et A 385 situées au Village.

2010/52. BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 6 abstentions (DOELSCH Christine, ROCH Gérard, PERRET Jean-Paul, VASSY Frédéric, COMBET Marie-Pierre, PUZIN Carole),

- Approuve la décision modificative n°1 au budget, pour un montant de 70 304 € en fonctionnement et 122 255 € en investissement.

2010/53. BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 5 abstentions (DOELSCH Christine, ROCH Gérard, PERRET Jean-Paul, COMBET Marie-Pierre, PUZIN Carole),

- Approuve la décision modificative n°1 au budget assainissement, pour un montant de 176 471 € en investissement.

2010/54. MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour (Gérard ROCH ne prend pas part au vote),

- Décide de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du syndicat mixte de la Drôme des collines dans le cadre de l'aide à la rénovation et à la valorisation touristique du patrimoine naturel, bâti et culturel de la commune,
- Décide de solliciter une contribution auprès de la Fondation du Crédit Agricole,
- Décide de solliciter l'attribution de subventions auprès de toutes personnes ou organismes publiques ou privées.
- Approuve le plan de financement suivant,

* Travaux	33 000 € HT
* Conseil Général (17 %)	3 077 €
* Conseil Régional - CDPRA (30%)	9 900 €
* Fondation du Crédit Agricole	5 000 €
* Autofinancement	15 023 €

2010/55. COUR DE L'ECOLE DU CHATELARD - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Approuve la sécurisation et l'aménagement de la cour de l'école primaire pour un montant de 30 000.00 € HT

- Décide de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général de la Drôme au titre de la Dotation Cantonale 2010,
- Décide de solliciter l'attribution de subventions auprès de toutes personnes ou organismes publiques ou privées.
- Approuve le plan de financement suivant,

* Travaux	30 000 € HT
* Conseil Général (17 %)	5 100 €
* Autofinancement	24 900 €

2010/56. COMITE DES FETES - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour (Frédéric VASSY ne prend pas part au vote),

- Décide de reverser au comité des fêtes le montant des redevances d'occupation du domaine public perçu auprès des commerçants forains ayant participé au corso, soit la somme de 5 005 €, sous forme de subvention exceptionnelle.

2010/57. PREVENTION ROUTIERE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Attribue une subvention de 200 € à l'association PREVENTION ROUTIERE Comité de la Drôme, les Loggias - 5, rue Jean-Louis Barrault 26000 VALENCE,

2010/58. AMENAGEMENT CARREFOUR RD 67 ET RD 196 LA POSTE - CONVENTION DE MANDAT AVEC LE DEPARTEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Approuve la convention de mandat qui transfère à la commune la maîtrise d'ouvrage du département pour réaliser, en son nom et pour son compte, les parties de l'opération relevant de sa maîtrise d'ouvrage pour l'opération concernée. Le département remboursera à la commune l'intégralité des travaux réalisés pour son compte, et ce pour un montant prévisionnel TTC de 71 000 €.

2010/59. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - ASSOCIATION LE SON DES VENTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de Délégation du Service Public relative à la gestion du Centre d'Animation Musicale, ainsi que toutes les pièces afférentes, avec l'association Le Son des Vents, représentée par sa Présidente, Madame Corinne VALENTIN, dont le siège social est situé à Châteauneuf sur Isère, 26300.

2010/60. TARIF DES PUBLICITES DANS LE CHATO INFOS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 1 abstention (Claude VACHER),

- Décide de modifier comme suit les tarifs de la publicité à paraître dans le Châto Info :
 - o 1/16 de page : 50 €
 - o 1/8 de page : 85 €
 - o 1/4 de page : 150 €
 - o 1/2 de page : 290 €

2010/61. CONVENTION DE SERVITUDE ERDF - LES PECHES OUEST

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec ERDF pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique sur la parcelle cadastrée YK104 située au lieu-dit « Les Pêches ouest ».

2010/62. ECHANGE DE TERRAIN QUARTIER LES ROBINS - Monsieur Yves SOUCHARD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide d'échanger sans soulte les parcelles de terrain comme ci-dessous :
 - o La commune acquiert les parcelles YI 408, YI 409, YI 412, YI 415, YI 416, YI 417 et YI 420 et cède les parcelles YI 418 et YI 400.

2010/63. CCAS - MODIFICATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ELECTION D'UN MEMBRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide de porter à 16 le nombre de membres au sein du Conseil d'Administration du CCAS,
- Procède à l'élection de Philippe TROULLIER en tant que membre supplémentaire au sein du Conseil.

2010/64. PARTICIPATION POUR VOIES ET RESEAUX QUARTIER BEAUVACHE - CHANGEMENT DE REDEVABLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide d'annuler le titre de recettes n° 516 / 2009 émis à l'encontre de Monsieur MORIN Martial, concernant la PVR pour un montant de 5 488,56 €.
- Décide de mettre en recouvrement cette Participation pour Voie et Réseaux auprès de Monsieur BARTHELEMI André pour le même montant.

2010/65. RESERVE FONCIERE - ACQUISITION PARCELLE A 327

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide d'acquérir la parcelle A 327 (92 m²) située rue de la Sable, au prix de 60 000 € afin de constituer une réserve foncière.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Commission Conseil Municipal Jeunes

Christine CHAPELLE informe les membres du conseil municipal que l'opération « Nettoyons nos Chemins » est en cours de préparation. Elle aura lieu la semaine du 31 mai au 5 juin.

L'opération débute lundi, séance de ramassage par les enfants mercredi avec intervention du SYTRAD. Action avec tous les volontaires samedi matin, clôturé par un apéritif à 12H.

Christine CHAPELLE informe les membres du conseil municipal que des jeunes châteauneuvois se rendront à Niederriden pour la Toussaint. Une réunion d'information aura lieu le 10 juin. Nous avons reçu une délégation de 15 personnes de Niederriden ce dernier Week-end, moment très sympathique malgré la barrière de la langue.

Commission Scolaire

Nicole BADIN signale que la classe verte du Châtelard est annulée car le centre retenu par les enseignants n'a pas reçu en temps voulu l'agrément nécessaire.

Le Conseil de l'école de Bonlieu aura lieu le lundi 21 juin à 18 h 00. Celui de l'école primaire du Châtelard aura lieu 7 juin à 18 h 00 et l'école maternelle le 8 juin à 17 h 00.

Fête des écoles du Châtelard : 18 juin avec la distribution des dictionnaires à 17h00.

Fête des écoles de Bonlieu : 25 juin.

Commission Développement Durable

Pierre CHATRENET informe les membres du conseil municipal que le syndicat Valence Romans Déplacements remplace le SITARP et Valence Major. Leur compétence en matière de transport est étendue sur 27 communes pour 211 000 habitants.

Les premières lignes seront mises en place en septembre. Le tracé est en cours de définition, les arrêts seront fixes et l'aménagement de l'arrêt est à la charge de la commune (accès personnes handicapées). Pour les communes intermédiaires, comme Châteauneuf sur Isère, le transport se fera à la demande par appel à un numéro vert. Il n'y a pas de nombre de personnes minimum, il faut juste appeler 2h avant. Le tarif est unique sur tout le territoire. Aucun

changement n'est à signaler en ce qui concerne les transports scolaires pour l'année 2010-2011 pour Châteauneuf sur Isère. Les cotisations transport assises sur la masse salariale seront applicables dès juillet 2010 pour les entreprises de plus de 9 salariés. Le taux envisagé est de 1,3%. Philippe PATOILLARD précise que le montant pour la commune est de 13 000 € auquel s'ajoute la cotisation de 2 € par habitant.

Commission Infrastructures

Claude VACHER informe qu'une commission infrastructures aura lieu lundi 31 mai à 18h45.

Commission Communication

Dominique LONGUEVILLE informe que Châto Infos est en cours de réalisation et qu'il sera distribué les 8 et 9 juin.

Commission Urbanisme

Robert COMTE fait le compte rendu de la dernière commission qui a eu lieu le 20 mai 2010.

QUESTIONS DIVERSES

Dominique LONGUEVILLE fait part à l'ensemble des membres du conseil municipal de la composition du groupe de travail pour l'organisation du Chemin de Peintres : Nathalie POMMARET, Dominique LONGUEVILLE, Robert COMTE, Daniel GIRON et Christine CHAPELLE ;

Réflexions sur le Grand Projet de Territoire avec le groupe de travail

SCOT : le syndicat mixte pour la mise en œuvre du SCOT a été créé par les préfets de la Drôme et de l'Ardèche. La mise en place des instances dirigeantes du syndicat aura lieu le 29 juin 2010.

AGGLOMERATION : une réunion a concerné à 18 h à Marches l'ensemble des conseillers municipaux de notre communauté de communes.

Philippe PATOILLARD précise que cette réunion a permis de présenter la réflexion des 8 groupes de travail constitués de représentants des six Communautés de communes concernées (Valence, Romans, Bourg de Péage, les Deux Chênes, Pays de Crussol, Rhône Crussol). Les deux premières réunions ont permis de faire l'état des lieux, de voir les points de convergence et de divergence, de poser les questions liées à un tel projet de création d'une agglomération. Les prochaines rencontres devront permettre d'élaborer des propositions.

Christian DESROCHE participe au groupe habitat. Il souligne que le travail effectué est très constructif.

Daniel GIRON confirme la volonté affirmée de maintenir un caractère rural à cette agglomération future et d'y préserver l'agriculture.

Claude VACHER participe au groupe Voirie. Ce groupe est piloté par les Communautés de Communes de Rhône Crussol et du Pays de Crussol, attachées à la compétence Voirie qu'elles souhaitent conserver, comme la Communauté de Communes de Romans pour la compétence Eclairage Public.

Nicole BADIN souligne qu'en ce qui concerne le groupe Sport et Culture, les projets semblent en partie déterminés d'avance, mais sans vraiment d'études. Ces grands projets structurants concerneront-ils tous les habitants ? Ils risquent de drainer l'essentiel des financements.

Philippe PATOILLARD, participant au groupe Finances, souligne que de grandes incertitudes subsistent depuis la suppression de la Taxe Professionnelle quant au financement futur des collectivités (communes, communauté de communes, agglo). Des questions concernant le partage ou la mutualisation des ressources provenant notamment des zones d'activités réparties sur le territoire. Une des pistes envisage la nécessité de créer une fiscalité propre aux Communautés de Communes et ultérieurement à la Communauté d'Agglomération.

Christine DOELSCH souligne qu'on a beaucoup parlé de Valence Agglo et Romans et demande ce qu'il en est des autres communes.

Carole PUZIN demande quelle sera la représentation pour les petites communes.

Pierre CHATRENET souligne la difficulté qu'aura l'arrière pays pour continuer à vivre.

Gérard ROCH souligne l'importance de garder une multitude de petits projets bien répartis sur le territoire plutôt que quelques gros projets concentrés.

Philippe PATOILLARD est d'accord sur le principe mais les projets de l'Etat vont à l'opposé et visent à regrouper les collectivités

La Drôme et l'Ardèche sont les deux départements les plus pauvres de la région Rhône Alpes. Pour rattraper ce retard, Il est vrai qu'il faut une « locomotive » qui tire pour attirer la richesse (les entreprises) et l'emploi. L'agglo avec Rovaltain en son centre pourrait être cette locomotive.

Claude VACHER rappelle que c'est aux élus de base de se battre pour continuer à faire vivre les villages.

Philippe PATOILLARD relève que dans les semaines à venir, les échanges vont continuer. Il nous faut maintenant porter ce débat auprès de la population d'ici la fin de l'été.

Ce compte rendu est consultable en intégralité sur

